



Paris, le 31 janvier 2020

Compte-rendu FORCE OUVRIÈRE du Comité Technique des DDI du 30 janvier 2020

Retrouver ci-après la [déclaration préalable](#) de FO (reprise à la fin de ce compte-rendu).

Les points saillants issus de ce CT :

- **Textes d'accompagnement liés aux restructurations (SGC/nouvelles DDCSITE)**

→ À retenir :

- Le gouvernement amené à reconnaître sous la pression **le caractère de restructuration des opérations issues d'AP 2022 sur les DDI...** sauf que beaucoup de volets ne sont pas pris en compte à ce stade (inter-départementalisation/suppression/transfert de missions en particulier).
- Le risque est que l'administration cherche à exonérer les agents éligibles du bénéfice des mesures d'accompagnement (c'est ce qu'elle a fait précédemment) **avec des textes qui devront être pris au coup par coup des décisions déclinées localement dans le cadre de l'OTE...** FO demande des réponses précises avant que les agents ne fassent leur choix.
- Au delà de l'objet de ces restructurations, **certaines mesures d'accompagnement insuffisantes** et qui risquent d'être utilisées pour faire pression sur les agents pour les inciter à quitter la Fonction Publique

- **Projet de guide RH à destination des préfigurateurs des nouvelles DD Cohésion Sociale Insertion Travail Emploi**

→ À retenir :

- Un projet de guide RH à destination des préfigurateurs
- Une liste interminable de questions à traiter... mais un délai de mise en œuvre intenable (1^{er} juin 2020) !

- **Bilan social 2018**

→ À retenir :

- À l'occasion de ce 8^e bilan social, **FO salue la qualité du document** enrichi des demandes et remarques faites en CHSCT. FO s'interroge sur le devenir de ces documents au-delà de 2022.
- Des données qui soulignent toutefois **les 17 000 postes perdus depuis 2010 (40 % des effectifs supprimés !)**, les heures écartées qui correspondent à **près de 200 ETP manquants**, la **précarisation organisée sur les missions avec les agents de catégorie C** non remplacés en DDI, ... ou par des vacataires, les accidents de service, etc.

Pour en savoir plus, retrouvez [ICI](#) l'édition 2018 du « Dans quel Etat j'erre » et le bilan social [ICI](#).

En introduction, à défaut d'avoir reçu un ordre du jour actualisé, FO demande la précision des points présentés au présent CT, en lien avec ses demandes lors de sa préparation : Avenir des missions sécurité alimentaire, « agriculture »/FEADER en DDT, mission bilan des SIDSIC et impacts de la Loi « 3D » pour les DDI

Le Secrétaire Général du Gouvernement apporte une réponse positive à nos demandes en précisant le report de la présentation de ces points au prochain Comité Technique du 2 avril.



Par ailleurs, FO célèbre au travers de sa déclaration préalable les 10 ans des DDI et le rôle majeur des agents pour maintenir le navire à flots.

Pour en savoir plus sur les débats...

Point 1 **Projet d'arrêtés désignant la mise en place des SGC et des nouvelles DDCSITE en tant qu'opérations de restructuration** (consultables [ICI](#) et [ICI](#))

Les positions de FO :

S'il aura fallu batailler(*) pour que les opérations découlant de la circulaire CAP 2022 déclinées à l'État territorial soient reconnues comme relevant de restructurations, nous ne nous féliciterons bien entendu pas que ces restructurations soient conduites, et nous continuerons à dénoncer leurs effets sur le service public et sur les agents.

Désormais que les textes sont sur la table, les questions ne sont pour autant pas toutes éteintes.

Pour FO, reste à traiter et clarifier :

– le périmètre d'application de ces textes :

- quid de la mise en place des DDCSITE et des réformes annoncées hors SGC (fiscalité de l'urbanisme, inter-départementalisation des missions, impacts de la future loi 3D) ?
- quid des services hors DDI et Préfectures qui seraient impactés par les SGC (départements expérimentaux et directions régionales) ?
- quid des opérations ayant fait l'objet de circulaires particulières (Île-de-France, Corse, Outre-Mer) ?
- quid de l'opération spécifique à la Guyane ? Droits ouverts jusqu'au 31/12/2022.

(*) Fait inédit, le Secrétaire Général du Gouvernement interrompt l'intervention de FO en nous sommant de retirer le terme « batailler », au motif qu'il concoure à remettre en cause l'ordre public ! S'appuyant sur la définition livrée par le Petit Larousse « *Lutter sans relâche pour faire prévaloir une idée, pour défendre une cause* », FO a sereinement terminé son intervention considérant que « batailler » constitue une posture nécessaire pour la République.

– la cible précise des « bénéficiaires » de ces mesures (les engagements donnés à beaucoup d’agents lors des épisodes précédents ayant été trahis par l’administration) :

- quelles mesures s’appliquent aux agents non-volontaires, et jusqu’à quelle date ?
- quelles mesures s’appliquent aux agents volontaires au-delà de la date de mise en place des services ?

Nous attendons ici des réponses claires et engageant l’administration au-delà de grands principes.

À retenir des débats :

Ces textes sont spécifiques aux créations des SGC et des DDCSITE, **ils ne s’appliqueront donc qu’à ces restructurations au moment de leur création**, que les agents soient volontaires ou non ! Toute mobilité d’agent non effectuée dans le cadre de ces restructurations ou dont les fonctions ne sont pas identifiées par ces textes, n’ouvrira pas de droits aux agents. Leur application est fixée pour un délai maximal de 3 ans, soit jusqu’au 31/12/2022.

La DGAFP reconnaît la nécessité de l’harmonisation des réponses d’un ministère à un autre et prépare une doctrine pour en assurer une diffusion à tous. La DGAFP admet ensuite que d’autres textes ministériels ou interministériels seront nécessaires pour les autres réformes OTE citées par FO.

Le décret Emploi Fonctionnel, dit « coussinet » est considéré comme « complet » en termes de maintien de l’Emploi Fonctionnel et de la rémunération « à l’instant t ».

Le MI précise qu’il s’est basé sur les chiffres de la mission inter-inspection pour dimensionner les effectifs des SGC en départements, mais

assure que le différentiel sera affiné avec chaque DDI et chaque ministère pour exercer une clause de revoyure. Il assure également que la création des SGC a conduit à la révision de son Schéma d’Emplois Ministériel avec un effort de suppressions d’effectifs qui sera supporté exclusivement par les départs en retraite d’agents du MI.

L’exemple de PACA est évoqué avec des ambitions de périmètre régional du SGC. Le MI rappelle que l’objectif est bien de réussir la « manœuvre départementale » pour le 1^{er} juillet, la dimension régionale du SGC étant optionnelle, elle peut être reportée plus tard...

Suite à ce début de réponses la crainte de FO se confirme : **celle que beaucoup d’agents échappent au final au bénéfice des mesures d’accompagnement !** FO aidera les agents à aller chercher les engagements individuels que les réponses collectives n’arrivent pas à assurer...

Avec un message fort : **ne pas accepter son pré positionnement avant de les avoir obtenus.**

FO dénonce l’insuffisance des mesures financières d’accompagnement mises en place et n’est pas dupe quant à l’utilisation de certaines mesures pour faire pression sur les agents pour leur faire quitter la Fonction Publique. **FO s’est donc abstenue sur ce texte**, tout en restant vigilante à ce que l’administration ne cherche pas à en supprimer le bénéfice légitime pour les agents concernés.

Ces textes étant présentés pour avis, il est procédé au vote.

Relevé des votes sur les projets d’arrêtés :

Abstention : FO – UNSA – CFDT

À noter : le projet d’instruction RH sur les SGC ayant recueilli un vote unanimement CONTRE des OS du CT Spécial des préfectures, elle fera l’objet d’une nouvelle consultation de cette instance convoquée la semaine prochaine. Sa diffusion interviendra rapidement.

Un GT Action Sociale va par ailleurs se tenir pour examiner les travaux à mettre en œuvre pour assurer la continuité du bénéfice de l'action sociale aux agents changeant de structure et analyser les points de convergence.

L'harmonisation de l'action sociale sera réalisée à la marge, dans un second temps.

FO demande toutefois que soient bien détaillés au cours de ce GT, les périmètres d'action et les procédures de chacun des ministères.

Point 2 Projet de guide RH à destination des préfigurateurs des nouvelles DD Cohésion Sociale Insertion Travail Emploi

Les positions de FO :

FO a participé au groupe de travail (GT) du 14 janvier dernier sur ce guide destiné aux préfigurateurs nouvellement nommés. A noter que des négociations avec les représentants des personnels au Ministre des Affaires Sociales se sont conclues par la signature d'accords avec les OS représentatives des affaires sociales et du travail.

Ce guide est la réponse identique au travail réalisé pour les SGC par les représentants des OS en CT des DDI.

À retenir des débats :

Le document a été complété des amendements et observations exprimés par FO. Ce texte ne nous est présenté que pour information et sa diffusion sera faite auprès des préfigurateurs très rapidement.

Point 3 Bilan social 2018 (retrouvez [ICI](#) l'édition 2018 du « Dans quel État j'erre » et le projet de bilan social [ICI](#))

Les positions de FO :

FORCE OUVRIÈRE se réjouit tout d'abord de constater que **100 % des DDI ont encore répondu cette année**, même si 220 DDI sur 230 ont répondu intégralement au questionnaire. Ces 96 % de réponses exploitables permettent de considérer les résultats avec objectivité et crédibilité. Force Ouvrière salue d'ailleurs l'implication des services qui contribuent à la qualité de ce 8^e bilan social.

FORCE OUVRIÈRE en tire ses principaux enseignements et points de vigilance, à l'appui des indicateurs présentés cette année et de leur évolution.

Une version **qui a pris en compte bon nombre de nos demandes** et notamment, nous pouvons le souligner, des analyses qualitatives des chiffres et des données (consultation des instances locales, par exemple), des rappels du cadrage réglementaire mais dans laquelle manque encore (l'administration a-t-elle peur de ce qu'elle va trouver ?) :

- **sur le temps de travail et plus particulièrement le nombre d'heures écrêtées** chaque année dans chaque DDI : un chiffre annoncé depuis le bilan social de 2017 et à la demande de Force Ouvrière. En effet, ce sont près de 313 900 heures qui sont écrêtées par an au sein des DDI, mais rien sur ce nombre d'heures écrêtées qui correspond à plus **195 ETP !!!** Et aucune analyse, aucun commentaire. Quelles DDI les plus concernées ? Quelle catégorie la plus impactée ? Quelles conclusions en tirer à l'aune de nouvelles réductions d'effectifs ? Quel respect des garanties minimales ?
- Sur les effectifs encore et toujours en diminution ; **les DDI ont perdu 40 % de leurs effectifs depuis leur création en 2010**. Fortes de 43 000 agents à leur création et alors même que les organigrammes n'étaient pas complets, 17 000 postes ont été supprimés ou non remplacés. C'est une véritable hémorragie que vivent les DDI, un affaiblissement programmé et assumé par le gouvernement. Le nombre de départ en retraite est en augmentation et les remplacements se font et se feront de plus en plus rares. Une manière de compenser la réduction imposée ?
- sur le **télétravail** dans les directions dont nous attendons toujours un bilan complet versus

administration mais également versus agents concernés

- Dans les recrutements, **la quantification du nombre de sorties d'école** pourrait permettre de tirer des enseignements sur l'importance des postes offerts par les ministères d'appartenance en primo-affectation et ainsi anticiper les conséquences des départs massifs à la retraite !
- Un bilan annuel **des recrutements de vacataires**. Ceci permet de mettre en évidence les besoins inavoués et inavouables des services qui ne peuvent faire face à leurs missions et organisent ainsi la précarité sans revoir spécifiquement les missions. Ce sont près de 80 % d'agents contractuels recrutés en catégorie C dont 87 % sont des femmes. Ces postes permettent d'assurer de véritables missions de service public et devraient faire l'objet de recrutements de fonctionnaires sous statut.
- Des restructurations à foison et engagées dans la précipitation
- Des tensions grandissantes ...
- Quelques éléments d'analyse qualitatifs, notamment **au regard de l'augmentation du nombre d'accidents** (trajets et services) et de leur gravité.

Nous notons également que **la mise en œuvre de la circulaire sur la protection des agents** des directions départementales interministérielles exerçant des missions en relation avec le public a semble-t-il conduit à la recrudescence de signalements en ce sens. À surveiller dans le temps pour s'assurer que ce facteur ne soit pas l'expression d'un ras le bol contre le service public et dont les agents seraient directement les victimes.

Enfin, au-delà du bilan globalement présenté en matière de couverture des DDI en médecine de prévention, **FO a soulevé la question de la désertification médicale de certains territoires**. A ce sujet, l'emploi de médecins retraités pour les missions de prévention, du comité médical et de la commission de réforme à ses limites !

Outre la problématique de la désertification médicale, se pose également la juste rétribution de ces missions par l'Etat...et ce constat ne doit pas conduire pour FO à dégrader l'exigence en matière de médecine de prévention.

À retenir des débats :

La qualité de ce document souligne l'importance des CHSCT et FO réitère ses inquiétudes au-delà de 2022 avec leur disparition programmée.

Les prochains épisodes ...

3 février 2020 : Audition dans le cadre de la mission relative au transfert de la liquidation de la taxe d'aménagement

GT « SGC/action sociale » : reste à fixer !

2 avril 2020 : CT des DDI

20 mai 2020 : CHSCT des DDI



CT des DDI du 30 janvier 2020

2010-2020 : Depuis 10 ans, ce sont les agents qui tiennent les DDI à bout de bras !

Monsieur le président,

Le 1^{er} janvier 2010, se mettaient en place les Directions Départementales Interministérielles. S'ouvrait alors la chronique d'une interministérialité débridée déjà placée à l'époque sous le signe des luttes de pouvoirs.

Adieu les Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales, de l'Agriculture et de la Forêt, des Services Vétérinaires, de l'Équipement, et **bonjour** DDT, DDTM, DDCS, DDPP, DDCSPP.

Depuis 2010, ces jeunes directions ont été en première ligne de toutes les tempêtes que les gouvernements successifs ont déclenchées sur le service public et l'État territorial. Après la RGPP, la MAP, la réforme territoriale et CAP 2022, comparer la situation actuelle avec ce que pouvait offrir aux citoyens et aux acteurs des territoires la somme des directions ayant fondé les DDI fait froid dans le dos. Combien de compétences, d'implantations, de missions ont disparu depuis 2010 ?

Ce qui est parfaitement quantifiable, et le bilan social 2018 présenté aujourd'hui en témoigne, c'est que **les DDI ont perdu 40 % de leurs effectifs depuis 2010**. 43 000 agents en 2010, 17 000 perdus en cours de route !

Depuis 10 ans, **les agents des DDI maintiennent donc le navire à flots.**

Contre vents et marées, **nous sommes restés porteurs de valeurs souvent oubliées ou considérées comme obsolètes** au niveau national :

- Proximité
- Égalité
- Technicité
- Réactivité
- Territorialité
- Diversité
- Complémentarité
- Attractivité
- Humanité
- Solidarité

Depuis 10 ans, nous, agents des DDI entretenons la flamme.



DEPUIS 10 ANS
VOUS ENTRETENEZ LA FLAMME
NE LÂCHONS RIEN!!

Des remous, on nous en promet encore :

- secrétariats généraux communs,
- nouvelles Directions Départementales en charge de la cohésion sociale, de l'insertion, du travail et de l'emploi,
- interdépartementalisation des compétences,
- nouvelles suppressions ou transferts de missions,
- déconcentration de notre gestion,
- coupure de nos ministères.

D'aucuns espéraient sans doute que nous ne puissions célébrer le 10ème anniversaire des DDI en tant que directions départementales de plein exercice, d'aucuns tablent sans doute sur le fait qu'on ne puisse le faire pour leur 20 ans.

Face à tout cela, aujourd'hui et demain, ensemble, **nous continuerons à défendre le service public républicain :**

- présent, pertinent et cohérent à tous les étages de la République,
- qui conforte ses fonctions régaliennes par la diversité de ses postures,
- simplificateur, mais pas dérégulateur,
- n'opposant pas spécialisation et approche intégratrice,
- à l'écoute et partenaire éclairé des collectivités locales,
- réellement connecté à la connaissance du territoire et de ses acteurs,
- que l'on peut encore toucher du doigt, et pas seulement de la souris,
- qui sera encore là quand on l'appellera à l'aide.

Nous continuerons enfin à défendre pied à pied les agents des DDI, agents actuels ou agents appelés à les rejoindre, comme nous l'avons fait depuis 10 ans sur des sujets aussi divers et importants que l'organisation du temps de travail, les astreintes, la protection contre les agressions, le télétravail...

Nous aurons en la matière l'occasion de le démontrer **lors de l'examen des projets de textes d'accompagnement des restructurations** liés à la mise en place des Secrétariats Généraux Communs et des futures DDCSITE.

Enfin, **nous ne lâcherons rien sur les sujets qui conditionnent l'avenir des missions des DDI :** missions « agriculture » dans le cadre du FEADER, transfert des missions « fiscalité de l'urbanisme », suppression de missions dans le domaine de l'urbanisme et du logement, ensemble des perspectives ouvertes par la future loi « 3D » de madame Gourault, sans oublier le sujet de la sécurité sanitaire des aliments. Sur ce dernier sujet, nous ne pouvons que pointer le ridicule de l'administration qui, lors du CT du 14 janvier nous indiquait ne rien pouvoir nous dire sur le rapport d'inspection...alors que ce rapport était publié, de manière rocambolesque, dans la presse le soir même!

Je vous remercie.